

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le

ID : 066-216602128-20230710-080_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Dix Juillet à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2023

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Benoît TRISTANT donne pouvoir à Cécile MARGAIL

Pierre PAGNON donne pouvoir à Michèle CONDOMINES

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.080/2023

Acquisition de la parcelle cadastrée section AS n°149 appartenant à monsieur Claude BACO

Monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, informe l'assemblée, que dans le cadre de sa politique agricole, la commune avait demandé à la SAFER, la révision de prix et le droit de préemption concernant la parcelle cadastrée section AS n°149 au début du mois de décembre 2022. Une promesse d'achat avait donc été signée avec la SAFER mi-décembre 2022. Le vendeur avait refusé la proposition et s'était rétracté de la transaction.

Après quelques échanges avec monsieur Claude BACO, propriétaire de cette parcelle, celui-ci souhaite maintenant vendre la parcelle AS n°149, d'une contenance de 1 617m² à la commune, au prix initial de son acquisition.

Après vérification de l'acte notarié, monsieur Claude BACO a acheté cette parcelle en 2008, au prix de 6 000€, ce qui représente 3,71€ le m². Le prix étant un peu au-dessus du marché, il n'y a pas de spéculation foncière vu que le prix initial reste inchangé.

Vu l'emplacement stratégique de cette parcelle, située derrière la zone de loisirs, le long de la piste cyclable et à proximité de Torreilles plage, la commune se porte donc acquéreur de la parcelle cadastrée section AS n°149 au lieu-dit «Les Rotes», d'une superficie de 1 617m² au prix de 6 000€.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU l'accord du propriétaire ;

➤ AUTORISE l'achat de la parcelle cadastrée section AS n°149, lieu-dit «Les Rotes» d'une surface de 1 617m² pour un montant de 6 000€ ;

➤ AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **17 JUL. 2023**
Et publication du : **17 JUL. 2023**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL